**MEMOIRE DE DES**

**SOUTENANCE**

*La thèse ne peut être soutenue avant le début du 5ème semestre d’Internat.*

Le mémoire doit être rédigé en français et sous forme d’un document dactylographié **recto/verso**. (Dos collé, pas de spirales)

La page de couverture doit être présentée selon le modèle joint.

Un résumé du mémoire, la liste de quelques mots-clés relatifs à son sujet et le nom du laboratoire de rattachement du Président de jury doivent figurer au dos de la page de couverture (modèle joint).

L’étudiant est tenu de remettre un exemplaire de son mémoire à chacun des membres du jury.

**Deux semaines avant la date de soutenance**, il dépose au Service de la Scolarité – ***Céline CENARBIEUX*** :

**- 2 exemplaires de son mémoire**

**- l’autorisation de soutenance signée par le Président de Jury et par le Coordonnateur** (sauf pour DES Biologie Médicale : pas de signature du Coordonnateur)

*(Remettre au Coordonnateur : un curriculum vitae et un résumé du mémoire pour la signature de l’autorisation)*

**- le formulaire d’enregistrement de thèse (pour Bibliothèque)**

La soutenance comprend un exposé de l’étudiant d’une durée de quinze minutes environ, suivi d’une discussion avec les membres du jury.

**Composition du jury :**

Le jury comprend au moins quatre membres.

⏺ ***DES de Biologie Médicale***

Le jury doit comprendre au moins un Professeur de Pharmacie et un Professeur de Médecine (dont un relevant de l’Interrégional Ile de France)

⏺ ***DES de Pharmacie ancien régime*** *(****1ère Année******d’Internat avant 2009-2010****)*

Le jury doit comprendre au moins :

* Deux Professeurs ou Maîtres de Conférences de Pharmacie appartenant à des UFR différentes
* Deux membres n’exerçant pas leur fonction dans une UFR de Pharmacie dont au moins un Pharmacien résident.

**⏺ *DES de Pharmacie et I.P.R. nouveau régime (1ère Année d’Internat à partir de 2009-2010)***

Le Jury doit comprendre au moins 4 membres dont :

* Deux Enseignants PU-PH, MCU-PH (PU, MCU) de 2 UFR pharmaceutiques différentes
* Un Praticien Hospitalier (PH), Pharmacien, sans fonction universitaire**\*** dans une UFR de Pharmacie,
* Un membre qualifié (non obligatoirement Pharmacien) et n’exerçant **\*\*** pas dans une UFR Pharmacie

***\* Note 1****: Si le mémoire de DES est également présenté pour la soutenance de la thèse d’exercice, au moins 1 enseignant de l’UFR Pharmaceutique d’inscription doit être membre du jury. Cet enseignant est en général l’un des deux PU-PH ou MCU-PH et est le Président du jury. Il est définitivement confirmé dans son rôle de Président par l’autorisation de soutenance donnée par le Doyen de l’UFR d’inscription. Dans le cas où cet enseignant est un enseignant-chercheur non HU de l’UFR, le Jury comporte obligatoirement 5 membres*.

***\*\* Note 2****: La participation à des enseignements ou des missions de l’UFR (UE, DU, charges de cours, statut d’enseignant associé…) ne constitue pas une cause d’exclusion de ces jurys, sous réserve de l’autorisation de soutenance donnée par le Doyen de l’UFR.*